



Communiqué de presse

Transfert de la gestion de l'assurance maladie à la CSSM

La FSU SNUipp Mayotte tient à exprimer son profond désaccord face au **transfert annoncé de la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires de Mayotte, de la MGEN vers la CSSM, à compter du 18 juillet 2025.**

Ce changement, imposé sans concertation, soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes légitimes chez les collègues :

- ❑ **Pourquoi Mayotte est-elle une fois de plus traitée différemment du reste du territoire national ?**
- ❑ **Pourquoi les fonctionnaires de Mayotte ne bénéficient-ils pas des mêmes garanties de stabilité administrative que leurs collègues de métropole ou d'outre-mer ?**
- ❑ **Quels seront les impacts réels sur la qualité du service, l'efficacité des remboursements, la gestion des dossiers complexes, les relations avec les mutuelles ?**

Si la CSSM a un rôle à jouer dans la couverture sociale locale, cela ne doit pas se faire **au détriment du choix, de la qualité de service, ni de l'égalité de traitement des agents publics mahorais.**

La FSU SNUipp Mayotte **dénonce une décision unilatérale, prise une fois de plus sans tenir compte du contexte spécifique de Mayotte ni de la parole des personnels.**

La FSU-SNUipp MAYOTTE EXIGE :

- ✓ **Un moratoire immédiat sur ce transfert ;**
- ✓ **Une consultation des organisations syndicales ;**
- ✓ **Des garanties claires et écrites sur la continuité de service ;**
- ✓ **Le respect du droit au même traitement que sur l'ensemble du territoire national.**

Mayotte n'est pas une zone d'expérimentation administrative. La FSU-SNUipp Mayotte demande le respect et l'égalité de traitement.